



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Crédit-bail

Service producteur : Insee – Direction des études et des synthèses économiques

Opportunité : avis favorable émis le 9 avril 2010 par la commission Système financier et financement de l'économie

Réunion du Comité du label du 16 novembre 2010 (formation Entreprises)

Cette enquête, qui existe depuis 1966, est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels.

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (environ 7 %). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Ils permettent également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles.

L'enquête permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail ainsi que la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Les unités ciblées par cette enquête sont les entreprises de crédit-bail et Location avec Option d'Achat (LOA) mobilier, les entreprises de crédit-bail immobilier et les Sociétés pour le financement de l'énergie (SOFERGIE) dont la liste est tenue par l'Association des Sociétés Financières (ASF), soit environ 150 entreprises. L'enquête est exhaustive et couvre la France métropolitaine et les Dom.

L'enquête est annuelle et se déroule par voie postale. Le questionnaire concernant l'année N est envoyé en mars de l'année N+1. À partir de 2010, un mode de collecte par voie électronique a été proposé aux entreprises via le service « retrait/dépôt » sur site sécurisé. Le système prévoit que la réponse soit effectuée sur un fichier de format Excel. Le temps de réponse est estimé à environ 45 minutes.

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation organisée mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et la Banque de France pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger.

Les résultats sont prioritairement utilisés par les comptes nationaux et sont publiés chaque année sur le site Internet de l'Insee, dans le thème « Services - Tourisme - Transport » / Services aux entreprises, Type de produits « Données détaillées », sous forme de commentaires, graphiques et tableaux téléchargeables. Par ailleurs, la brochure de résultats et commentaires adressées aux entreprises répondantes sera désormais transmise par messagerie et non plus sur support papier.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Crédit-bail et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2011 à 2015

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat